

Présentation de Mme Brigitte Chatué

Au séminaire sur le thème : *QUELS APPRENTISSAGES TIRER DES PROCESSUS DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MINORITAIRE FRANCOPHONE?*

organisée par le

**LABORATOIRE SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES
OBSERVATOIRE SUR LA GOUVERNANCE DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

Ottawa, le 7 Avril, 2010

Profil

Brigitte Chatué est actuellement Vice-Présidente de l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario, Présidente du comité du Forum communautaire depuis 2006 et élue représentante de la communauté des Minorités raciales et ethnoculturelles francophones à l'AFO pour un second mandat se terminant en 2010.

Déjà en 2005, elle est impliquée comme assistante de Mme Ethel Côté, qui exerce le mandat de consultante dans le cadre du processus conduisant à la fondation d'une table de concertation provinciale pour les Minorités raciales et ethnoculturelles francophones. Elle est aussi élue représentante de la communauté MREF au Comité provisoire de l'AFO lors de l'assemblée de fondation.

Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales-HEC, à l'Université de Montréal, Mme Chatué a été gestionnaire de projets à la Corporation Néo-canadienne de Développement – COCDEL. Elle est la fondatrice du Centre d'Établissement des Nouveaux Immigrants de Peel – CENIP. Elle vient d'être embauchée par le Centre des Services de santé de Peel dans le cadre du projet : « Notre Santé, notre priorité ».

Introduction

Je voudrais commencer par remercier les organisatrices de cette Table Ronde, notamment le Laboratoire sur les Minorités Linguistiques de l'Observatoire sur la Gouvernance de l'Ontario Français qui m'ont donnée l'occasion de réfléchir sur les types d'apprentissages tirés par la communauté francophone diverse des différents processus de planification communautaire qui ont eu lieu au cours des huit dernières années en Ontario.

Naturellement, je parlerai plus des apprentissages tirés par les minorités raciales et ethnoculturelles francophones, communément appelées – les MREF – pour lesquelles les concertations communautaires visant le développement collectif sont des pratiques nouvelles.

J'ai retenu la date du 11 décembre, 2004 comme un repère dans mon raisonnement parce que c'est à ce moment-là que la communauté MREF a décidé de se prendre en charge dans la dynamique de la refondation de la francophonie en Ontario.

J'ai donc divisé ma présentation en deux périodes principales :

1. la période avant décembre, 2004
2. À partir du 11 décembre, 2004

Le contexte d'avant décembre, 2004

L'histoire nous apprend qu'en 1999, une Entente Canada Communauté Ontario a été signée pour une période de 5 ans (jusqu'en 2004) octroyant une enveloppe budgétaire au secteur communautaire de l'Ontario français conformément à l'obligation du gouvernement d'appuyer et de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au pays.

Cette signature a été le résultat de plusieurs consultations et concertations communautaires. Ces concertations se sont déroulées à plusieurs niveaux : intra-sectorielles, intra-régionales et inter-régionales.

Remarquez qu'à la suite de cette signature, la Direction de l'Entente Canada Communauté est créée en 2001 pour gérer l'Entente. La DECCO est configurée avec des secteurs d'activité communautaire (arts, culture et patrimoine, centres culturels et communautaires, communications, coopératives, développement communautaire, économie, éducation, justice, municipal, politique et santé) et des secteurs identitaires : femmes, jeunes, besoins spéciaux, aînés et retraités.

Les minorités raciales et ethnoculturelles sont aussi alignées comme un secteur

identitaire et n'existent pas comme « Communauté organisée». Certains leaders sont donc choisis ci et là, dans le but de représenter les MREF autour de la table. La sous-représentation des MREF est donc évidente dans toutes les démarches de négociation avec le gouvernement.

Sans le vouloir, les MREF sont en marge de l'évolution de tous les mécanismes qui vont aboutir à la définition d'un cadre de collaboration entre le gouvernement et les communautés. Il existe donc une sorte de fossé entre les MREF, sous informées des enjeux qui les touchent et toute la dynamique de l'Ontario français qui s'exprime à travers les concertations, les consultations, les sondages, les enquêtes organisées par les firmes de consultations, etc...

Cette période que l'on peut qualifier de « discrimination systémique » ou il existe une grande disparité entre les autres secteurs bien organisés et représentés par des personnes outillés et compétentes et le secteur des MREF représenté par des individus choisis de façon subjective dans la communauté pour lesquelles il n'y avait aucune reddition des comptes a de graves conséquences sur les MREF partout en Ontario. La majorité des organismes qui les desservent n'arrivent pas à élaborer des projets qui répondent aux critères du programme de PCH et de la communauté et donc leurs demandes de financement échouent presque toutes les rendant incapables d'engager une quelconque action de développement.

Jusqu'à-là, les MREF ne sont exposées ni de loin ni de près, à une quelconque forme d'apprentissage en concertation communautaire en vu d'un développement collectif.

Toutefois un plan communautaire pour le secteur MREF est développé et adopté en 2002. Ce plan fait intégralement partie du *Plan stratégique communautaire de l'Ontario français* également adopté en 2002. Il vise les résultats suivants :

- Meilleure coordination et communication du secteur des MREF.
- Meilleure connaissance et reconnaissance des décideurs (gouvernementaux et communautaires) et des membres des MREF des divers besoins.
- Meilleure intégration des besoins et des préoccupations des MREF dans l'ensemble des programmes et services tant gouvernementaux que communautaires en Ontario
- Meilleur épanouissement des MREF

Le plan propose d'atteindre les résultats en mettant en place les stratégies suivantes :

- Initiatives de concertation des organismes des MREF dont la Table de concertation provinciale des MREF
- Rencontres des décideurs franco-ontariens et gouvernementaux
- Initiatives d'intégration prises par les institutions franco-ontariennes et par les gouvernements
- Publication de divers ouvrages informatifs sur les MREF
- Activités de sensibilisation et de satisfaction des besoins des MREF
- Activités de communication interne et externe au secteur des MREF

Ce plan qui contient un potentiel extraordinaire pour le développement et l'épanouissement des MREF a-t-il vraiment été exploité? Nous répondrons à cette question un peu plus tard lorsque nous verrons le rapport d'évaluation du plan réalisé en février et mars 2009 par l'AFO.

En 2004, le spectre de nouvelles négociations en vu du renouvellement de l'entente déclenche une série de concertations communautaires mais aussi crée l'opportunité de réviser les conditions de fonctionnement et l'avenir de deux grands organismes d'encadrement de la francophonie ontarienne, à savoir, l'ACFO et la DECCO.

Parmi les questions à répondre, il y en avait une qui consistait à savoir ***“comment parvenir à une meilleure représentation des communautés raciales et ethnoculturelles francophones dans le futur appareil de gouvernance de l'Ontario français ?*** Le mandat est confié à Guy Matte en Avril 2004.

À partir du 11 décembre, 2004

Dans son rapport final, le Consultant recommande à Patrimoine canadien de faciliter une concertation provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones afin qu'elles puissent décider sur leur positionnement à l'intérieur de la nouvelle structure de gouvernance de la francophonie.

Le rapport Matte a été le point de départ de la prise en charge de la communauté MREF par elle-même ayant eu un écho favorable au ministère du Patrimoine canadien qui a accepté d'accorder le financement du processus devant aboutir à la première concertation provinciale des MREF le 11 décembre, 2004.

A la question de savoir si les exercices de planification communautaires et les PDG peuvent être associés à une façon pour la communauté de se prendre en main?

Je dirais que c'est une étape essentielle. Pour la première fois, le 11 décembre 2004, 125 représentantes et représentants de la communauté MREF venue de toutes les régions de l'Ontario se réunissent à Toronto pour échanger, dialoguer et mener une action communautaire concertée vers une nouvelle forme de solidarité. Cette rencontre avait pour objectif de :

- Susciter un dialogue entre les organismes MREF ;
- Développer une vision commune entre les MREF (valider nos principaux enjeux, définir notre voix provinciale, définir nos priorités, stratégies et notre positionnement);
- Assurer l'inclusivité, le rôle et la pleine participation des MREF dans le processus de mise en œuvre pour la nouvelle structure de gouvernance de l'Ontario ;
- Mise sur pied d'un cadre de concertation provinciale pour les MREF de l'Ontario.

Au cours de cette rencontre historique, les membres de la communauté étaient parvenus aux consensus suivants :

1. Mise sur pied d'une structure provinciale susceptible d'assurer le développement à court, moyen et long termes. Une volonté d'approfondir la réflexion et entreprendre des actions stratégiques pour parvenir à des solutions durables.
2. Reconnaissance de la mouvance et de la dynamique de la francophonie ontarienne, les leaders présents se sont entendus sur la nécessité de collaborer avec les organismes de la communauté de souche et les institutions sur des bases établies dans le respect des enjeux communautaires.
3. Mise sur pied d'un cadre provincial rassembleur de concertation et de représentation.

Le 10 novembre 2005, l'Union provinciale des Minorités Raciales et Ethnoculturelles Francophones-UP/MREF, est fondée à Ottawa, soit la veille de la fondation de l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario – l'AFO.

Commentaires : En décembre 2004 pour la première fois, je rencontrais tous les MREF de l'Ontario rassemblés dans un même endroit pour exprimer leur préoccupation au niveau de la représentation de leur communauté au sein des structures de gouvernance

de la francophonie, et du rôle que cette communauté devrait jouer dans la structure naissante. Cette concertation provinciale à laquelle je participais avec tous les autres acteurs que je n'avais jamais rencontrés marquait un tournant important dans l'avenir de la communauté MREF. Nous avions tous un sentiment de fierté et de curiosité

Je me sentais utile à la communauté et fière du fait que la communauté envisageait de se prendre en charge. C'était une réussite personnelle parce que je contribuais par mon temps, mes idées mon énergie à ce qui devait contribuer à écrire une page d'histoire de notre communauté

Nous avons réalisé que nous avions besoin d'être mobilisé, d'être unies pour faire avancer nos préoccupations mais aussi qu'il fallait une volonté politique et des alliés communautaires pour nous appuyer. Je réalisais que, tant qu'il n'y a pas ce genre de mouvement, de dynamique nous ne pouvions pas influencer notre destin mais que nous resterons à la merci des expériences et des décisions extérieures. Des facteurs que nous ne pouvions pas influencer directement

Grace à l'expertise de Madame Ethel Côté avec laquelle nous avons procédé à toutes les étapes du processus de création d'un nouvel organisme provincial, j'avais le privilège de travailler auprès d'elle comme assistante pour la prise des notes et la rédaction des rapports de réunions. Cette consultante éclairait notre fil de raisonnement elle réussissait à canaliser nos idées et nous mettait en lien avec les expériences des autres communautés. Grace au modèle qu'elle nous présentait et grâce aux notions de politiques gouvernementales sur lesquelles se fondent les processus de développement communautaire. Tous ces éléments nous ont beaucoup éclairé et nous ont révélé l'importance ou la nécessité d'avoir une structure de représentation capable de faire entendre notre voie en tant que communauté des MREF car on a découvert les percées d'autres communautés comme celle de la communauté juive, de la communauté italienne, de la communauté portugaise. Tandis que la communauté MREF de plus en plus importante était encore absente à plusieurs niveaux de cet environnement de développement global. Les conséquences de cette absence se font encore sentir aujourd'hui au niveau de l'intégration professionnelle et économique, de l'intégration sociale et de l'intégration démocratique.

Pour la communauté MREF elle-même : le processus de révision et de renforcement de la structure de gouvernance de la Francophonie a été une occasion de réaliser et de comprendre que les MREF constituent une minorité à l'intérieur d'une autre minorité et à ce titre, elle doit comprendre l'importance de se mobiliser et d'agir ensemble à travers une structure organisée pour avoir une voix, faire connaître ses enjeux et ses priorités et être capables de les faire accepter dans une démarche de planification communautaire et de plan de développement global. Grâce à ce processus, les MREF sont passées du statut de "secteur identitaire" à celui de "Communauté" qui avec la "communauté franco-ontarienne de souche" forme la "Collectivité francophone". C'est donc un positionnement qui n'était pas appréhendé avant la concertation du 11 décembre, 2004.

Mode de collaboration: les défis que la communauté MREF organisée a connu au cours des dernières années ont révélé l'importance d'établir de meilleures collaborations à l'interne d'abord, avec les partenaires communautaires ensuite et enfin avec les partenaires gouvernementaux. Celles-ci pourraient permettre d'apporter une contribution positive dans tous les processus de planification globale et de déterminer avec précision, les indicateurs de rendement qui pourraient permettre de mesurer les progrès réalisés par rapport aux résultats à court, moyen et long terme. C'est à l'intérieur d'un cadre comme celui-là que les retombées des Accords de collaboration peuvent être évaluées ou les actions posées par les MREF pour leur propre développement.

Apprentissages à l'égard des processus d'accompagnement et de partage :

Bien que la vision de l'UP/MREF (organisme porte parole des MREF) soit d'œuvrer solidairement pour l'intégration, la vitalité et la pérennité des minorités raciales et ethnoculturelles au sein de la collectivité francophone de l'Ontario, elle reconnaît l'AFO comme porte-parole officiel de tous les membres de la collectivité. Il y a donc inévitablement un partenariat qui doit s'établir entre les deux organismes afin de clarifier les champs d'intervention commun et les champs d'intervention spécifique à l'intérieur d'un Plan de développement global. Ce mécanisme de collaboration devrait faciliter la collecte des données susceptibles de faciliter le travail des fonctionnaires en charge de suivre le développement des communautés des langues officielles en situation minoritaire.

Apprentissages de la part des communautés : Si l'on fait une réflexion au niveau des communautés, je peux considérer que les plans de développement global bien élaborés peuvent remédier à un système de développement à plusieurs vitesses à l'intérieur de la même communauté, c'est-à-dire, un groupe bien aguerri dans les concertations fructueuses qui répondent aux exigences des bailleurs et qui s'arriment avec les préoccupations des autres acteurs dans un cycle de collaboration et de partenariats positifs.

De ce point de vu, je dois constater et souligner les efforts de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario dont je suis la vice-présidente, mais ces efforts doivent être complétés par l'adhésion massive des MREF et par un partenariat équitable avec l'Organisme de concertation des MREF dans l'intérêt de toute la collectivité. Une telle démarche permettrait de dégager une vision intégrée de l'avenir de la communauté et donc des schémas plus crédibles dans lesquels tous les acteurs sont engagés vers les résultats communs à court, moyen et long terme.

Lorsqu'on analyse le plan stratégique communautaire des MREF 2002-2006 on constate la richesse des axes de développement qui y est inclus mais lorsqu'on se reporte au rapport de l'évaluation de ce plan, on est déçu de constater que le plan n'a pas été mis en œuvre. Il n'a même pas été communiqué à la communauté car très peu de leader communautaire se souviennent du processus qui a conduit à l'élaboration de ce plan.

Les constats qui ressortent de l'évaluation du plan sont les suivants

Les participantes et participants ont été surpris de découvrir qu'un plan d'action avait été adopté en 2002 pour le développement du secteur MREF.

Ils et elles étaient bien conscients (es) que l'Accord de collaboration de Patrimoine canadien avec la communauté francophone de l'Ontario avait permis de mettre en place l'Union provinciale MREF et de façon indirecte la création de l'Espace MREF au sein de l'AFO (Les formes qu'a pris la Table de concertation prévue dans le plan d'action).

Le plan d'action du secteur MREF, lui, semble avoir été oublié.

Il devient donc impossible de faire un lien significatif entre les résultats visés, les résultats atteints et le Plan sectoriel MREF. Au cours des cinq (5) dernières années, personne ne semble en avoir réclamé la responsabilité sauf, peut-être, Patrimoine canadien.

Les participantes et participants ont donc fait état de ce qui leur semble être certains progrès dans la concertation, la reconnaissance, l'intégration des besoins et l'épanouissement des MREF au cours des cinq (5) dernières années mais ils et elles n'ont pas été en mesure de faire un lien d'imputabilité entre les résultats et l'adoption ou la mise en œuvre du Plan sectoriel MREF.

À regret, les membres des deux groupes de discussions n'ont pas été en mesure de faire des liens d'imputabilité entre les stratégies (activités) adoptées et les résultats observés. Ils et elles ne peuvent donc pas en évaluer l'efficacité et/ou la pertinence.

Selon les membres des groupes de consultation, les MREF et leurs organismes continuent à faire face à un manque de moyens financiers qui leur permettraient de mettre à niveau le fonctionnement des organismes et d'en assurer la concertation.

À long terme, comment les expériences issues de tous ces apprentissages peuvent être pérennisés ?

Au niveau des MREF, il y a encore du chemin à faire pour se constituer un vrai patrimoine en matière de pratiques de planifications stratégiques et des Plans de développement global communautaire en milieu minoritaire. Toutefois, les expertises internes et externes à la communauté s'avèrent utiles pour un transfert ou un renforcement continu des connaissances acquises afin d'améliorer sans cesse le bien-être des bénéficiaires quelles que soient leurs origines, en autant qu'ils soient Francophones et qu'ils vivent en Ontario.

Je vous remercie de votre attention.

Brigitte Chatué